



Département de la Manche

16 juin 2025 à 17H00

Signature des partenariats FIR



La Vendelée



Les 6 orientations de la politique 2022-2028 validées en session du 24 juin 2022

1. Un **partenariat renouvelé avec les huit intercommunalités** formalisant une relation directe avec le Département pour les opérations structurantes.
2. La **création d'un nouveau contrat à destination des cinq villes urbaines** du département, à savoir Cherbourg-en-Cotentin, Saint-Lô, Coutances, Granville et Avranches afin de créer un partenariat direct, construit autour d'enjeux spécifiques.
3. Un **partenariat renouvelé avec les 67 pôles de services** ayant un rôle de centralité dans la Manche afin de les conforter dans leur fonction d'accès aux services et de renforcer leur rôle de centralité.
4. Un **soutien renouvelé aux 373 communes rurales** ayant un rôle important de proximité, maillon indissociable de l'identité de la Manche.
5. Des **modalités techniques plus souples** apportant une plus grande autonomie pour les collectivités dans la définition de leurs besoins.
6. Un **objectif stratégique** pour la **transformation durable des territoires en faveur de la transition écologique et inclusive**.



Le Fonds d'Investissement Rural



Un contrat à destination des **373 communes** non concernées par le contrat de pôle urbain ou le contrat de pôle de services.

Durée d'intervention et modalités de mise en œuvre :

- Dépôt de candidature possible en l'absence de FIR en cours (limité à deux FIR) ;
- Durée du dispositif : **2 ans** ;
- Dispositif ouvert à l'ensemble des 6 thématiques éligibles (fin de la liste limitative) ;
- Dépôt des dossiers de candidature au « fil de l'eau ».

Modalités financières :

- Enveloppe par commune éligible calculée à raison de **100 €/habitant** (population DGF) avec application d'un **plancher de 50 000 €** et d'un **plafond à hauteur de 100 000 €** ;
- Taux d'intervention du Département entre **10% et 40% des dépenses éligibles défini par le maître d'ouvrage**, dans la limite des règles d'autofinancement.

Les six thématiques de la politique territoriale

EQUIPEMENTS ET SERVICES AU PUBLIC

- Création/extension/rénovation d'équipements sportifs, culturels, de santé, de services aux publics, scolaires, petite enfance-enfance-jeunesse, commerce
- ...



HABITAT

- Valorisation de friches existantes
- Création ou réhabilitation énergétique de logements locatifs, d'habitats à vocation inclusive, d'hébergements touristiques, d'hébergements d'urgence
- ...



AMENAGEMENTS ET MOBILITE

- Aménagement d'espaces publics en centre-bourg et d'espaces de loisirs
- Création et aménagement de liaisons douces (vélos et vélos-piétons)
- Aménagement d'enclos paroissiaux
- ...



BIODIVERSITE

- Restauration/aménagement/valorisation d'espaces naturels
- Assainissement collectif dans les secteurs impactant la qualité des eaux littorales (CTM)
- ...



ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

- Création/extension/rénovation de bâtiments dédiés à des activités de l'ESS, telles que : épicerie sociale et solidaire, services solidaires (conciergerie, tiers-lieux), activités de réemploi de déchets
- ...



COHESION SOCIALE

- Projets renforçant le lien social tels que les jardins partagés, les projets d'accompagnement à la parentalité, les actions de prévention seniors
- ...





La prise en compte des enjeux de transition écologique et inclusive

Une volonté départementale d'œuvrer en faveur de la **transformation durable des territoires et de la cohésion sociale** par une **démarche d'incitation et d'accompagnement** des collectivités.

Objectif : Encourager les collectivités à aller au-delà des normes en vigueur et à appréhender le projet dans le cadre d'une innovation environnementale et sociale.

Une bonification possible, au cas par cas, de 20% de l'aide financière sous réserve du respect des conditions de bonification, si la commune **affiche une ambition supplémentaire en faveur de la transition écologique ET inclusive**.

La bonification est étudiée dès la phase de candidature à l'aide d'une note d'engagement de la collectivité puis confirmée lors de l'instruction des demandes de subvention.

❶ Le Département s'assurera dans un premier temps du respect des **conditions d'éligibilité** des différents projets au regard de la réglementation en vigueur (normes énergétiques et d'accessibilité) mais également au regard des éventuels critères départementaux propres à la thématique.

❷ La mise en place d'un **système de bonification aux projets les plus vertueux de 20% du montant de la subvention** attribuée permettant de dé plafonner les enveloppes attribuées aux communes.

La Vendelée

Aménagement de mobilité douce au village Le Pelley



La Vendelée

Aménagement de mobilité douce au village Le Pelley

Éléments clés

Population DGF (dernière donnée connue) : 513 habitants

Enveloppe FIR : 51 300 €

Localisation de la commune

EPCI : Communauté de communes Coutances mer et bocage

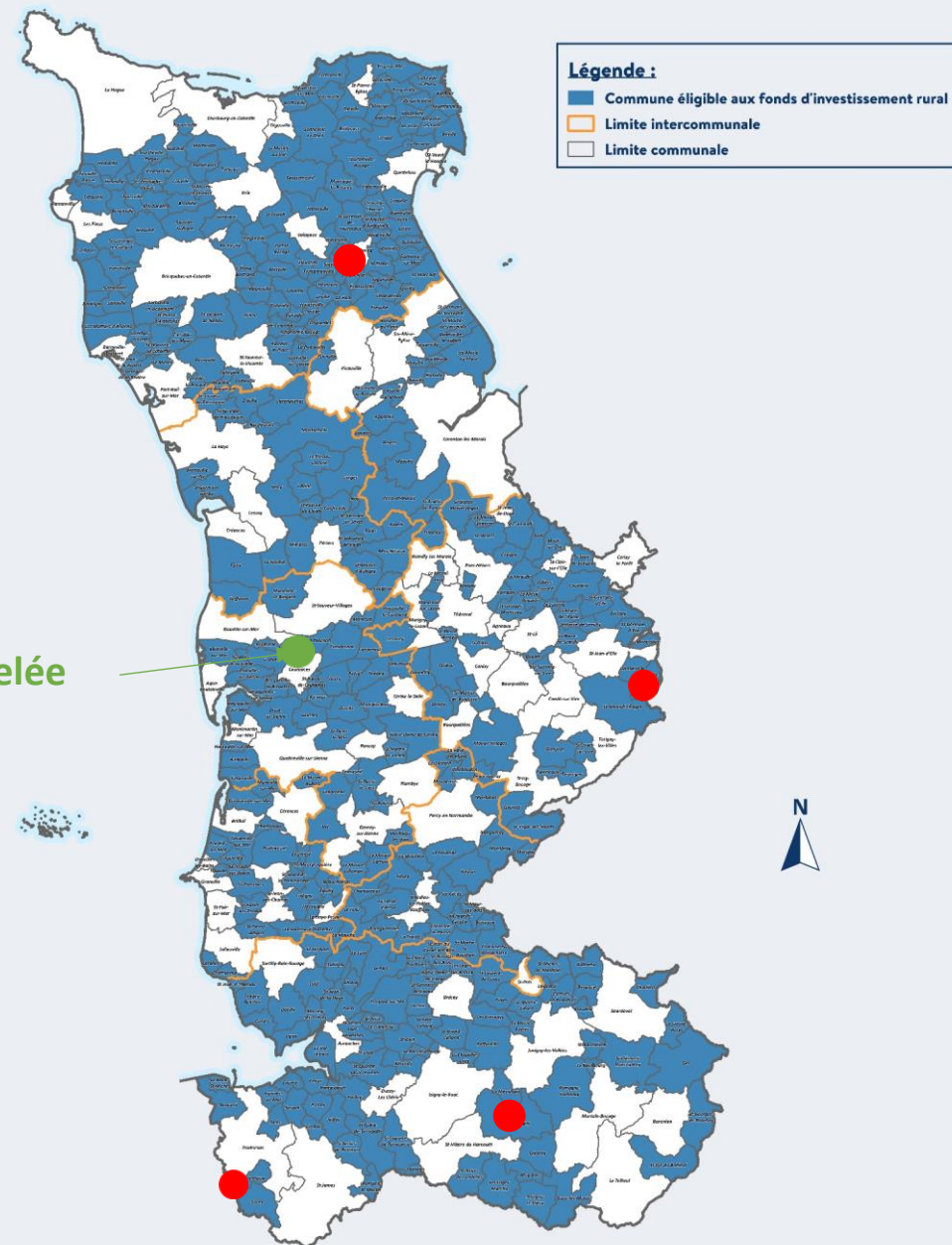
Canton : Coutances



Communes éligibles aux FIR

Politique territoriale 2022-2028

La Vendelée



La Vendelée

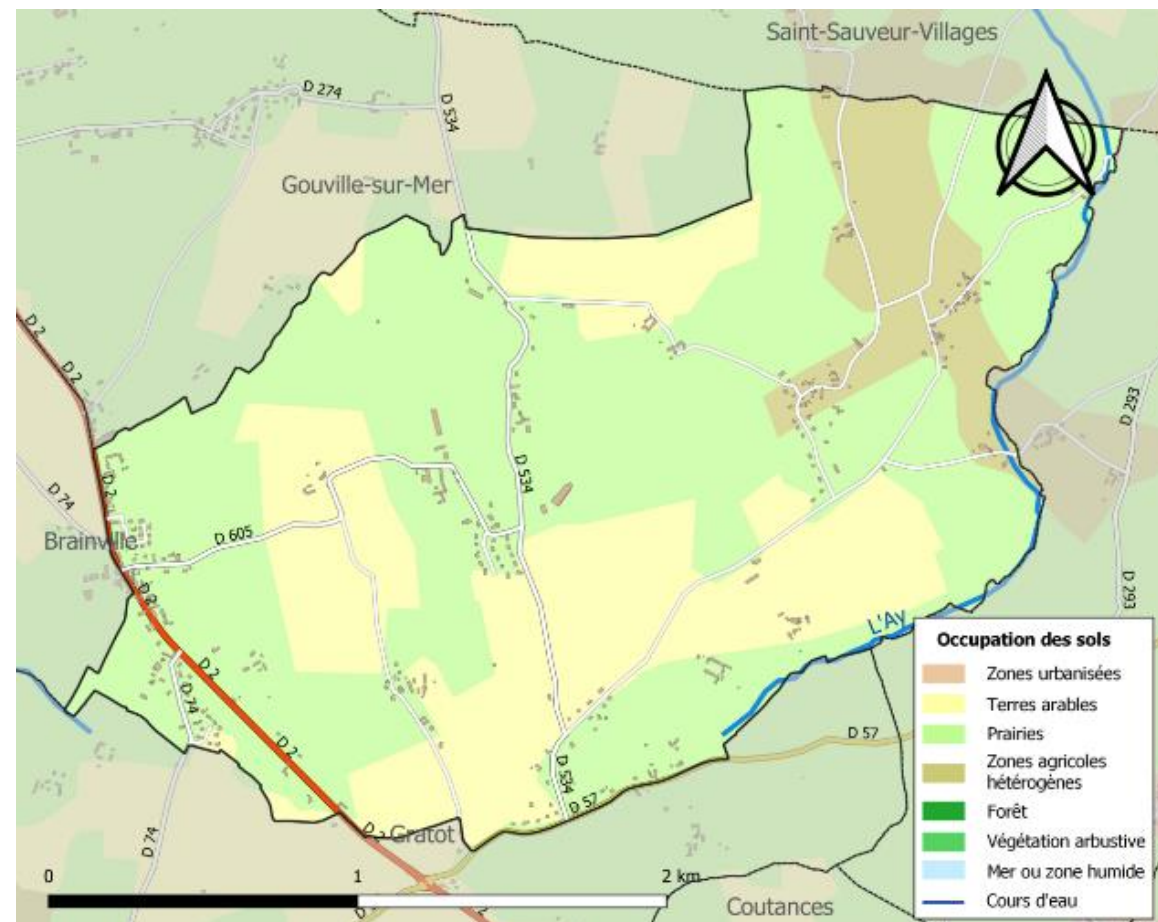
Aménagement de mobilités douces au village Le Pelley

Présentation de la commune :

La commune est située à trois km de Coutances, elle dispose de plusieurs équipements (salles : polyvalente, de réunion, des associations, terrain multisports). Elle bénéficie d'une dynamique locale portée par les associations et un fort bénévolat. La commune est sillonnée par de nombreux chemins de randonnée.

Contexte (motivations du projet) :

Depuis plusieurs années, les élus ont la volonté de sécuriser la traversée du village le Pelley notamment par la création de cheminement piétons/vélos pour permettre aux scolaires de se rendre à l'abris-bus.



Echéancier :

- Autorisation de commencement d'opération :
- Lancement des études préalables : 2024
- Lancement de maîtrise d'œuvre : fin 2024/début 2025
- Lancement des appels d'offre : avril – mai 2025
- Début des travaux : septembre 2025
- Fin des travaux : décembre 2025

Descriptif du projet et travaux envisagés :

Dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage déléguée à l'agence technique départementale, la commune souhaite la création le long de la RD2 d'une voie verte pour les piétons et les cyclistes, d'une longueur de 757 mètres linéaires et de 2,50 mètres de largeur.

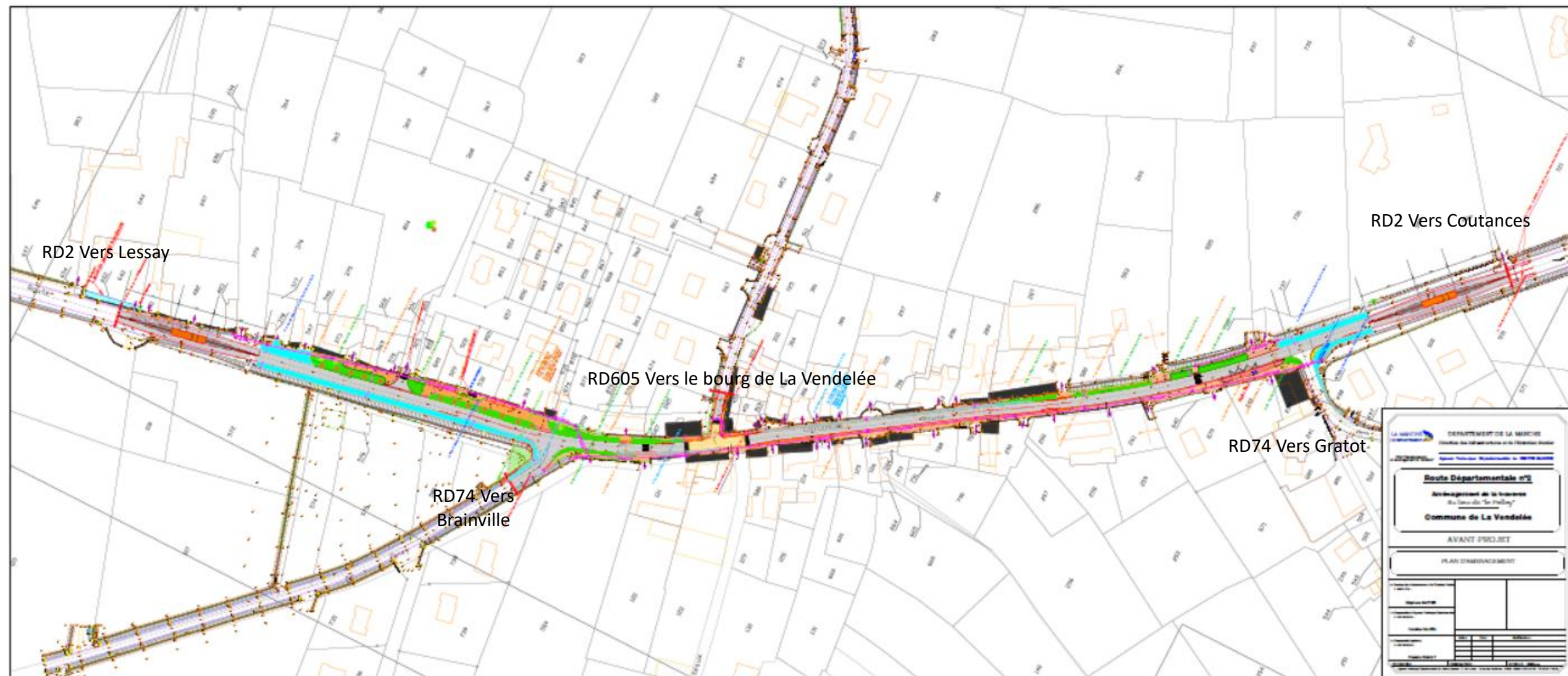
Le projet prévoit également des aménagements paysagers le long de cette voie verte et la création d'une zone de stationnement perméable au niveau des distributeurs alimentaires (sept places dont une PMR). Le projet sera également l'occasion de travaux routiers non éligibles dans le cadre du FIR.

Ces travaux s'inscriront dans la continuité du projet mobilité de la communauté de communes de Coutances Mer et Bocage.



La Vendelée

Aménagement de mobilité douce au village Le Pelley





LA VENDELEE

Jean MORIN

Président du conseil départemental

Michel de BEAUCOUDREY

Conseiller départemental en charge de
la politique contractuelle, de l'appui aux
projets et aménagements

Jean-Pierre BELLEE

Maire de La Vendelée

Sonia LARBI

Conseillère départementale du canton
de Coutances

Grégory GALBADON

Conseiller départemental du canton
de Coutances